



Augmentation de charges inhabituelle

Par **Barbera**, le **09/07/2012** à **15:31**

Bonjour,

Quittant notre appartement où nous étions en location, notre propriétaire nous demande un rattrapage pour les charges bien plus élevées que normalement.

Nous avons certes consommé presque 100€ de plus en eau froide et pour cela, nous comprenons l'augmentation. Cependant, il y a encore en plus 140€ de charges supplémentaires en 2011 comparé à 2010.

Nous avons donc demandé le détail et sur 2011, est mentionné des factures d'entretien correspondant à :

- désobstruction reseau eu
- rtec pb pression eau
- iss passage camera + curage reseau pour un total de 293€

D'autres montants sont marqués justes dépenses générales pour 180,92€, ensuite dépenses générales hors villas pour 19,19€. J'ai pensé appeler le syndicat de copropriété mais ils me disent de voir directement avec nos propriétaires...

Merci d'avance pour vos précisions.

Très cordialement.

R. Barbéra

Par **janus2fr**, le **09/07/2012** à **17:04**

Bonjour,

Vous trouverez ici -->

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066149&dateTexte=20091029>

le décret sur les charges récupérables.

Tout ce qui n'est pas listé dans le décret n'est pas à la charge du locataire.

Par **Barbera**, le **10/07/2012** à **09:14**

Super merci ! Je pense que je vais tout simplement leur envoyer une copie et qu'en fonction

de ça, ils fassent le tri avec le syndicat. J'ai l'impression que jusqu'à présent, ils ne se sont jamais questionnés là-dessus et faisaient supporter l'ensemble des charges à leurs locataires mais là, je m'avance peut-être de trop...

Bonne continuation à vous.
Cordialement.